

**PRÉSENTATION AU :**

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES**

**DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

**AUDIENCES DE CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES**

**AOÛT 2016**

**OBJECTIF :** **OPPORTUNITÉ D'AUGMENTER LES DONNS DE BIENFAISANCE DE 200 MILLIONS DE DOLLARS PAR AN ET DE BÉNÉFICIER AINSI À TOUS LES CANADIENS QUI SONT SERVIS PAR NOS ORGANISATIONS DE BIENFAISANCE.**

**RECOMMANDATION :** **ENLEVER L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL POUR LES DONNS DE BIENFAISANCE D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS PRIVÉES ET DE BIENS IMMOBILIERS.**

***DONALD K. JOHNSON, O.C., LL.D.***

*Directeur, Fondation des hôpitaux Toronto General et Western  
Membre, conseil consultatif, Ivey Business School, Université Western  
Président émérite et administrateur, Business for the Arts  
Membre, 2016 Major Individual Giving Cabinet, Centraide du  
Grand Toronto et de la région de York*

## Résumé

### *Comment le budget de 2017 peut stimuler une augmentation de 200 millions de dollars dans les dons de bienfaisance*

La mesure du budget de 2015, qui a bénéficié du soutien des trois partis, comprenait une mesure qui aurait augmenté les dons de bienfaisance annuels de 200 millions de dollars. La mesure a énoncé que si le propriétaire d'actions d'une société privée ou de biens immobiliers vendait son actif à une partie sans lien de dépendance et donnait l'ensemble ou une partie du produit en espèces à une œuvre de bienfaisance enregistrée dans un délai de 30 jours, ce propriétaire serait exempté du paiement de l'impôt sur les gains en capitaux. À la grande surprise de tous, le budget de 2016 a déclaré que le gouvernement n'allait pas de l'avant avec cette mesure. Le but du présent mémoire prébudgétaire est d'expliquer pourquoi cette proposition aiderait le gouvernement à réaliser ses objectifs du budget de 2017. Les objectifs du gouvernement ont été présentés dans l'invitation du gouvernement à participer à la consultation prébudgétaire. Par ailleurs, nous avons écouté les préoccupations exprimées par le ministère des Finances, les hauts fonctionnaires, les députés et les sénateurs. Le présent mémoire budgétaire explique chacune de ces préoccupations et donne nos réponses à celles-ci.

### *Atteindre les objectifs énoncés par le gouvernement dans son budget de 2017*

Voici un sommaire du fond de notre proposition :

- Nos agences de services sociaux, comme United Way/Centraide, offrent des services de grande valeur aux personnes au chômage, aux peuples autochtones, à des personnes ayant un handicap et aux aînés. Les hôpitaux sont les plus grands bénéficiaires de dons de bienfaisance, et les aînés représentent un pourcentage important des patients.
- Des dons accrus à nos hôpitaux, à nos universités, aux agences des services sociaux et aux organisations des arts et de la culture créent de nouveaux emplois et stimulent la croissance économique. Un grand nombre de dons importants remis en raison de cette mesure fournirait le financement nécessaire pour des projets d'infrastructure pour bien de ces organisations sans but lucratif, et contribuerait ainsi à la croissance économique.
- Les entrepreneurs jouent un rôle important en faisant croître notre économie, mettant l'accent sur l'innovation, de nouveaux produits et des infrastructures. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) qui représente 109 000 compagnies privées est en faveur de cette proposition.
- Toutes les municipalités, grandes et petites, soutiennent notre proposition; c'est logique de le faire. Leurs revenus proviennent des impôts fonciers et non pas des impôts sur le revenu. Par conséquent, la municipalité ne doit supporter aucun coût fiscal. Cependant, les organisations sans but lucratif dans toutes les municipalités bénéficient d'une augmentation des dons de bienfaisance. C'est une belle occasion pour les gouvernements fédéral et provinciaux de stimuler les dons à des organisations sans but lucratif dans toutes les municipalités à travers le Canada.

## ***Faire face à certaines préoccupations***

Voici un sommaire des préoccupations dont il est question dans le texte principal de ce mémoire prébudgétaire :

- ***Coûts des recettes fiscales fédérales*** : Les impôts sur les gains en capital cédés pour ces dons ne représentent que 50 à 65 millions de dollars par an, alors que le crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance a la même valeur que les dons en espèces.
- ***Abus potentiel des évaluations*** : Le donateur doit vendre les actifs à une partie sans lien de dépendance assurant ainsi que le donateur reçoit la juste valeur de marché pour la vente.
- ***Certains prétendent que les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada sont déjà très généreux*** : La proposition enlève une iniquité dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* actuelle. Elle prévoit le même traitement fiscal pour les dons d'actions de société privée et de biens immobiliers que celui qui s'applique aux dons de tous les autres biens en capital à valeur accrue – les valeurs cotées en bourse.
- ***Substitution des actions de société privée et de biens immobiliers pour des dons en espèces*** : Les experts estiment que de 90 à 95 % de ces dons seraient différentiels et seulement 5 ou 10 % seraient des dons de substitution.

**Nous conseillons vivement au Comité permanent des finances de recommander que le gouvernement mette en œuvre ces mesures dans le budget de 2017. Ces mesures représenteront un grand héritage pour tous les Canadiens des générations à venir!**

## *Introduction*

Le budget de 2015 comprenait une mesure que si le propriétaire d'actions de société privée ou de biens immobiliers vendait ses actifs à une partie sans lien de dépendance et faisait don des recettes à l'encaisse à une œuvre de bienfaisance dans un délai de 30 jours, le propriétaire serait dispensé de tout impôt sur les gains en capital pour la partie des recettes en espèces qui était donnée à une œuvre de bienfaisance. La mesure était appuyée par les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates. Même si la mesure était comprise dans le budget, elle ne figurait pas dans la loi sur le budget adoptée en juin 2015, parce que les documents législatifs n'avaient pas été rédigés. Par conséquent, la mesure n'a pas été édictée.

Tous les intervenants du secteur sans but lucratif étaient surpris et déçus du fait que le budget de 2016 indique que le gouvernement n'allait pas aller de l'avant avec cette mesure. Le budget de 2017 donne une occasion au gouvernement d'introduire à nouveau cette mesure et de stimuler 200 millions de dollars par an en dons de bienfaisance. Ce financement profitera à tous les Canadiens qui reçoivent des services de nos hôpitaux, nos agences de services sociaux, nos collèges et universités, nos organisations des arts et de la culture et des organisations à caractère confessionnel.

Le but du présent mémoire prébudgétaire est d'expliquer les raisons pour lesquelles cette mesure s'accorde avec les objectifs du gouvernement présentés dans son invitation aux Canadiens de participer au processus de consultation prébudgétaire.

## *Comment cette proposition aide le gouvernement à réaliser ses objectifs du budget de 2017*

Le 3 juin 2016, le gouvernement a invité les Canadiens à signaler leurs priorités pour le budget fédéral de 2017. L'invitation a précisé le point de mire recommandé des soumissions écrites au Comité et aux comparutions à l'automne de 2016. Voici un sommaire des trois grands points de mire et une explication de la façon dont notre proposition aide le gouvernement à réaliser ses objectifs.

1. **Aider les Canadiens en général – ainsi que des groupes particuliers comme les chômeurs, les peuples autochtones, les personnes ayant une invalidité et les aînés – à porter au maximum, de la manière qu'ils choisiront, leurs contributions à la croissance économique du pays.**
  - Les agences des services sociaux, telles que celles qui sont financées par les organisations Centraide/United Way à travers le pays, fournissent une assistance aux personnes au chômage, aux Canadiens autochtones, aux personnes ayant une invalidité et aux aînés. Nos collèges et nos universités offrent des services d'éducation et de formation qui aident les gens à intégrer la population des ouvriers qualifiés.
2. **Aider les entreprises du Canada – dans toutes les régions et dans tous les secteurs – à atteindre leur but en matière de développement, d'innovation et de prospérité.**
  - Les entrepreneurs jouent un rôle important en créant des emplois et en stimulant la croissance économique. Ils constituent également un facteur clé dans l'innovation, qui est l'une des grandes priorités du gouvernement. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représente 109 000 compagnies privées et soutient vigoureusement cette proposition.
3. **Faire en sorte que les communautés urbaines, rurales et éloignées à travers le Canada permettent aux résidents de faire leur contribution voulue à la croissance économique du pays, et que les entreprises se développent, deviennent prospères et servent des clients intérieurs et internationaux afin de contribuer à la croissance.**
  - Toutes les municipalités à travers le Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont bien sûr en faveur de la proposition parce qu'elle ne comporte aucun coût fiscal pour la

municipalité, étant donné que les municipalités obtiennent leurs revenus d'impôts fonciers et non pas d'impôts sur le revenu. Une augmentation des dons de bienfaisance aidera à créer de nouveaux emplois pour nos hôpitaux, nos universités et collèges, nos organisations des arts et de la culture, et des agences de services sociaux. Tout cela aidera à stimuler la croissance économique.

### ***Prise en compte des préoccupations concernant notre proposition***

Le reste du présent mémoire prébudgétaire traitera de toutes les préoccupations exprimées par le ministère des Finances, les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires.

### ***Coûts des revenus fiscaux fédéraux***

En ce qui concerne les recettes fiscales du gouvernement fédéral, le coût de la proposition dépendra de l'importance des dons de bienfaisance d'actions de société privée et de biens immobiliers imposables ainsi que du prix de base rajusté (PBR) des biens faisant l'objet du don. **Le 8 mars 2011, l'Institut C.D. Howe a tenu une conférence sur le thème du renforcement des finances des œuvres de bienfaisance au Canada. Un des conférenciers a estimé que nos propositions se traduiraient par une augmentation annuelle en dons de bienfaisance sous forme d'actions de société privée et de biens immobiliers de 170 à 250 millions de dollars, et que le coût en recettes fiscales pour le gouvernement fédéral des impôts sur les gains en capital cédés ne serait qu'entre 50 et 65 millions de dollars.** Le coût fiscal pour le gouvernement fédéral du crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance serait le même que pour les 200 millions de dollars de dons en espèces, soit environ 60 millions de dollars. Le coût fiscal des impôts sur les gains en capital cédés n'est que 0,002 % du déficit budgétaire prévu, et le coût fiscal pour le gouvernement fédéral des impôts sur les gains en capital cédés et du crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance réunis n'est que 0,004 % du déficit. Le coût fiscal de cette mesure ne provoque pas d'augmentation importante du déficit. Ces estimations ont été basées sur une analyse du rapport annuel sur les dépenses fiscales fédérales publié par le ministère des Finances, compte tenu du pourcentage des dons des biens en capital à valeur accrue aux États-Unis qui sont réalisés sous forme d'actions de société privée et de biens immobiliers.

### ***Préoccupation concernant l'abus potentiel des évaluations***

Toute préoccupation concernant l'abus potentiel des évaluations est écartée par la disposition dans la mesure que le donateur doit vendre les actifs à une partie sans lien de dépendance et donner les recettes en espèces à une œuvre de bienfaisance dans les 30 jours suivant la conclusion de la vente. Étant donné que l'acheteur doit ne pas avoir de lien de dépendance avec le donateur et le donateur recevra, en toute logique, le prix le plus élevé possible pour les actifs, cette disposition permet de dissiper toute préoccupation relative à la possibilité des abus d'évaluation.

### ***Préoccupation que les incitatifs pour les impôts sur les dons de bienfaisance au Canada sont déjà très généreux***

Ces propositions concernent une iniquité dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* actuelle. L'exemption de l'impôt sur des gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse est déjà un principe fondamental de la politique publique des régimes libéraux et conservateurs. Le même principe devrait s'appliquer à des dons de biens en capital à valeur accrue. Aux États-Unis, les dons de biens en capital à valeur accrue sont dispensés des impôts sur les gains en capital. Les biens en question comprennent notamment les valeurs cotées en bourse, les actions de société privée et de biens immobiliers. Notre proposition mettrait les organisations sans but lucratif au Canada qui font des collectes de fonds pour

les œuvres de bienfaisance sur un pied d'égalité avec leurs homologues des États-Unis, auxquels nous faisons de la concurrence pour nous procurer les meilleurs et plus brillants talents.

***Préoccupation concernant la substitution des actions de société privée et de biens immobiliers pour des dons en espèces***

Les dons d'actions de société privée et de biens immobiliers seraient en grande partie des dons différentiels, et non pas des substituts. Par exemple, un de mes amis est actionnaire minoritaire dans une compagnie privée depuis plus de 25 ans. Il peut vendre ses actions n'importe quand à l'actionnaire contrôlant, pour la juste valeur de marché. Si l'impôt sur les gains en capital pour les actions de société privée est enlevé au budget de 2017, il donnera 6 millions de dollars à deux œuvres de bienfaisance proéminentes. Si cette mesure n'est pas incluse, il va tout simplement continuer à garder ses actions. Le montant des dons qu'il fait chaque année à des œuvres de bienfaisance est d'environ 10 000 \$. Ces dons de 6 millions de dollars seraient différentiels.

***Savoir profiter du succès de l'enlèvement de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse***

En 1997, le gouvernement fédéral a réduit de 50 % l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse, pour une période d'essai de cinq ans. En 2006, le gouvernement fédéral a enlevé le reste des impôts sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse. Avant 1997, les Canadiens n'avaient pas l'habitude de faire don de valeurs cotées en bourse à des œuvres de bienfaisance parce que quand ils transféraient les actions à l'œuvre de bienfaisance, ils étaient censés avoir vendu les actions et étaient donc tenus de payer un impôt sur les gains en capital pour le don. Depuis 2006, les œuvres de bienfaisance ont reçu des dons de plus d'un milliard de dollars, presque chaque année. Le budget de 2017 offre une occasion unique de profiter de cet énorme succès et d'augmenter les dons à des œuvres de bienfaisance de 200 millions de dollars de plus par an.

**Nous conseillons vivement au Comité permanent des finances de recommander que le gouvernement mette en œuvre ces mesures dans le budget de 2017. Elles constitueront un très bel héritage pour tous les Canadiens, pour les générations à venir!**